REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DE L'ISERE

ARRONDISSEMENT DE LA TOUR DU PIN

MAIRIE DE SEREZIN-DE -LA-TOUR 38300

TELEPHONE 04.74.27.91.09 TELECOPIE 09.70.32.50.08 mairie.serezindelatour@orange.fr

www.serezindelatour.fr



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 DECEMBRE 2020

Excusés: M. Mullin Fernandez (pouvoir à R. Verger) et S. Velon (pouvoir à D. Wajda)

Secrétaire de séance : L. Gabillon

DELIBERATIONS

- Subvention aux associations : Vote pour à l'unanimité
 - Association sportive Sérézinoise de football : 250€
 - o Association Communale de Chasse : 400€ (200€ + 200€ subvention exceptionnelle)
 - o Association d'aide à domicile de Biol : 200€
 - Association du Sou des écoles : 300€
 - o Association « Compagnie du Quiproquo » : 250€
 - o Association « Les p'tits moutets » : 250€
 - o Association « La boule joyeuse de Sérézin » : 200€

Trois associations n'ont pas souhaité de subvention cette année (Association des Loisirs Sportifs, « Ensemble à Sérézin », « Quinsonn'action »). Pour cette raison, exceptionnellement, une somme de 300€ supplémentaire sera transférée du budget communal vers le budget du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) en 2021.

• Location des terrains communaux : 14 votes pour, 1 abstention

Le taux de fermage imposé par la Direction départementale des territoires fait apparaître, pour 2020, une hausse de 0.55%.

- 87 ares et 58 centaines seront loués pour 81.53€ à N. Vincent (Earl Moiroud)
- 65 ares et 76 centaines seront loués pour 61.13€ à Y. Ripet
- 100 ares et 57 centaines seront loués pour 91.88€ à Y. Ripet. Celle-ci est exonérée de paiement jusqu'au 31.12.2021 pour frais de remise en état (délibération de 2011)
- Création d'un emploi permanent recrutement contrat au motif 3-3 2°: Vote pour à l'unanimité Création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 28 heures à compter du 01 décembre 2020, pour les fonctions de secrétaire de mairie, agent comptable. Son niveau de recrutement et de rémunération seront définis comme adjoint administratif principal de 2ème classe échelon 2.
- Transfert de la compétence « PLU » à la CAPI : constat de la minorité de blocage La délibération est reportée suite à la loi du 14 novembre 2020 qui repousse les délais de vote pour les collectivités entre le 1^{er} avril et le 30 juin 2021.

COMPTES RENDUS DE REUNIONS

• Réunion de la commission école : le charpentier, pour la fermeture du puit de luminaire sur le toit du nouveau bâtiment, a été arrêté. Une formation sera dispensée par le SMND sur les bonnes pratiques lors de l'utilisation des composteurs qui ont été mis en place. Les poubelles et le banc ont été reçus, ils seront installés dans la cour de récréation. Des membres de la commission se sont rendus à l'école pour faire le point sur les travaux à réaliser afin de préparer le budget 2021.

- **Réunion de la commission urbanisme :** les membres travaillent sur l'élaboration du PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable). Etape indispensable pour l'élaboration de notre plan local d'urbanisme. Ils ont également participé à une réunion avec des personnes du service urbanisme de la CAPI et du bureau d'études mandaté pour la rédaction de notre PLU afin d'être informés sur les différentes étapes et le planning de réalisation.
- **Réunion de la commission voiries et réseaux :** point sur les travaux en cours (chemin piéton de Quinsonnas et la future remise en état du chemin du Vernet). Préparation par la commission du budget 2021.
- Réunion de la commission des bâtiments communaux : trois devis ont été demandés pour la remise en état du bâtiment de l'ancienne cure. Deux projets sont à l'étude, création d'un bâtiment pour recevoir du public ou la transformation en logements sociaux. La commission travaille également activement sur le dossier de l'accessibilité des bâtiments communaux pour les personnes à mobilité réduite.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Purge du réseau d'eau le 15 décembre 2020. Il est rappelé que si vous constaté des baisses de pression ou tout autre désagrément chez vous, n'hésitez pas à en informer directement la SEMIDAO.
- Les colis pour nos aînés seront distribués entre le 11 et le 23 décembre par les membres du CCAS.
- Vœux de la municipalité : les membres du conseil municipal réfléchissent à une organisation compatible avec la situation sanitaire actuelle.
- Pour les nouveaux habitants de la commune, pensez à votre inscription sur les listes électorales, vous pouvez le faire directement en mairie ou sur le site internet : www.service-public.fr
- Les horaires d'ouverture du secrétariat de la mairie, pendant la période des fêtes, sont consultables sur le site de la mairie : www.serezindelatour.fr
- Monsieur le maire porte à la connaissance du conseil municipal la réception d'un courrier émanant de l'association sportive Sérézinoise de football. Un rendez-vous sera organisé rapidement avec l'ASS.
- Ordures ménagères : pas de collecte les vendredis 25 décembre 2020 et 1^{er} janvier 2021. Les collectes sont avancées aux mardis 22 décembre et 29 décembre 2020.
- Des cambriolages ont été signalés sur notre commune, il est demandé aux habitants de rester vigilants et de contacter la gendarmerie en cas d'évènements ou des véhicules suspects.
- Des masques offerts par la commune et la CAPI seront distribués avec les colis de nos aînés et avec le journal communal en début d'année 2021.
- La CAPI et la municipalité rappelle l'importance du tri sélectif pour la planète, pour nous, pour vous.
- Prochaine réunion du Conseil Municipal le 12 janvier 2021



A toutes et à tous, la Municipalité vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année

